Petite enfance : Papa travaille, maman aussi

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1063

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1021153

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PETITE ENFANCE

Papa travaille, maman aussi

Le dernier bulletin du Programme national de recherche nº 29, intitulé «Changements des modes de vie et avenir de la sécurité sociale», publie un dossier de Pierre-Yves Troutot sur les politiques de la petite enfance. Un tour d'horizon romand des différentes pratiques cantonales, que ce soit au niveau législatif ou pratique, dont nous nous inspirons librement pour faire quelques constats et commentaires.

(*pi*) Dans tous les cantons romands, la tâche principale des services chargés de la petite enfance est la surveillance des structures d'accueil: garderies, crèches, réseaux de mamans de jour, etc. Des normes sont édictées que les services de l'Etat sont chargés de faire respecter. Ils peuvent également aider les équipes se mettant en place ou lançant un projet. Si l'Etat est généralement très exigeant quant aux conditions d'exploitation d'une garderie, il refuse par contre de s'engager dans des programmes d'ouvertures systématiques. Cette tâche est laissée aux communes, censées mieux connaître les besoins locaux. Les cantons ne prennent en charge que les classes enfantines et une partie — souvent minime — des déficits des autres lieux d'accueil.

Cette pratique fait qu'il y a des différences dans les possibilités offertes aux jeunes enfants aussi bien entre les cantons qu'à l'intérieur d'un même canton.

Préscolarisation et fréquentation des équipements socio-éducatifs de la petite enfance dans le canton de Genève (enfants de 0 à 6 ans, fréquentation régulière uniquement).

Classes enfantines	32 %
Jardins d'enfants (2,5 – 4 ans) Garderies (2 – 4 ans) Nurseries (0 – 2 ans) à temps partiel Crèches (0 – 4 ans)	25 %
Total institutions	*57 %*
Familles d'accueil autorisées	3 %
Demandes d'admission en crèche non satisfaites (sur l'année)	8 %
Autres modes de garde y compris mères au foyer	32 %
Total	100 %

Nous ajouterons que le placement des tout petits pendant la journée n'est plus un problème essentiellement urbain comme il y a dix ou vingt ans, mais qu'il est maintenant d'actualité dans les régions ayant une population pendulaire à la suite de l'urbanisation des campagnes. Si la plupart des villes font un effort important (8 francs par habitant à Fribourg, 70 francs à Genève et 90 francs à Lausanne) il ne suffit pas pour satisfaire la demande. Quant aux plus petites communes, elles ne sont souvent guère prêtes à s'organiser pour répondre aux attentes de la nouvelles génération et de leurs nouveaux habitants.

L'idéal et la réalité

Les bénéfices de l'urbanisation (vente des terrains en zone constructible) ayant la plupart du temps bénéficié aux propriétaires terriens plutôt qu'aux collectivités publiques, il est difficile maintenant d'en socialiser les coûts. Les politiciens, comme dans le canton de Vaud, refusent d'aborder le problème de front en invoquant l'autonomie communale — que l'on n'hésite pas à entamer en imposant des normes parfois tatillonnes pour les structures d'accueil — et surtout la responsabilité des parents: c'est à eux avant tout qu'incomberait la garde des enfants et l'intervention de l'Etat devrait être limitée aux cas sociaux. C'est évidemment fonder une décision politique sur une situation idéale: une présence parentale ou familiale suffisante pour qu'il n'y ait pas besoin de «placer» les enfants. Mais on sait bien que cette situation n'est pas celle de nombreuses familles dont les deux parents doivent avoir une activité lucrative. Cette attitude est par ailleurs fondée sur le refus de reconnaître le rôle «socialisant» des lieux d'accueil, substitut des grandes fratries et d'une autre forme d'organisation sociale: au fur et à mesure que la famille se referme sur son cocon, par choix ou par obligation, la demande en lieux d'accueil pour les enfants grandit. Si l'Etat souhaite effectivement encourager une prise en charge des enfants par la famille, il convient alors qu'il crée les conditions sociales nécessaires: congé maternité généreux, allocations familiales importantes, promotion du travail à temps partiel, y compris pour les pères, etc. A défaut, on ne fait qu'obliger les familles à recourir à des solutions de fortune. Elles ne sont pas forcément mauvaises: les réseaux de quartier ou de village, les échanges entre familles, le recours à la voisine, peuvent être d'excellentes alternatives à condition qu'elles soient l'objet d'un choix. Elles ne devraient pas être l'unique possibilité, les parents devant avoir accès à une garderie si ces solutions de proximité ne sont pas jugées de qualité suffisante. L'économie faite dans ce secteur pourrait bien finir par n'être guère payante: on sait l'importance des premières années de vie pour le développement de l'individu. En refusant aux familles les structures nécessaires et de qualité dont elles ont besoin, n'est-on pas en train de créer la clientèle des services sociaux de la prochaine décennie ? ■

Bulletin nº 2 du PNR 29. Direction du programme: Jean-Pierre Fragnière, EESP, case postale 70, 1000 Lausanne 24.

MÉDIAS

Tous les trimestres, depuis cinq ans, les clients du rail zurichois peuvent se procurer un illustré de bonne qualité nommé *Bahnhofblatt* qui les informe sur la vie des chemins de fer et des gares dans la région couverte par le *S-Bahn*. La direction du IIIe arrondissement des CFF est l'éditeur et la publicité contribue au financement.

Premier numéro du journal *Le Saint Gervais* qui situe Annemasse au carrefour de l'Europe et se fait réaliser à Puteaux tout près de Paris. Le pari lancé par les éditeurs paraît risqué.

La preuve que le Videotex est moins populaire que le téléphone: comparez l'indignation contre les adresses téléphoniques 156... à connotation érotique et l'absence de protestations contre les numéros du Videotex, diffusé dans la presse et qui promettent les mêmes aventures.